

> horaires d'hiver à la déchetterie

À partir du 1^{er} octobre 2009 et jusqu'au 31 mars 2010, la déchetterie intercommunale fonctionne à l'heure d'hiver. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

. lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h30,

. samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h30.

La déchetterie se situe rue du 21^e B.C.P., à l'entrée/sortie de ville côté Celles-sur-Plaine, en face de la carrière de trapp. Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets ménagers spé-

ciaux qui ne sont pas pris en charge par la collecte des ordures ménagères. Les ordures ménagères banales n'y sont pas admises. Sur le site, un gardien de déchetterie accueille le public, fournit tous les conseils et informations nécessaires. Le particulier effectue lui-même le tri. Pour accéder à la déchetterie, l'utilisateur doit présenter une vignette (qui n'a pas de durée limitée) collée sur le pare-brise de son véhicule. La vignette est disponible à la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine, 46 bis rue de Stalingrad, sur présentation du véhicule, de la carte grise, d'un justificatif de domicile (-6 mois) si la nouvelle adresse ne figure pas encore sur la carte grise. La vignette doit être collée immédiatement.

La déchetterie est ouverte aux artisans et commerçants (verre, papier, plastique, ferraille, huile...). Ils ont la possibilité de déposer les déchets professionnels s'ils sont en possession de la carte "deby" délivrée par SOVODEB (03 29 51 06 09).

> sacs jaunes

lundi 5 octobre > rive gauche et La Trouche, lundi 12 octobre > rive droite, lundi 19 octobre > rive gauche et La Trouche, lundi 26 octobre > rive droite, lundi 2 novembre > rive gauche et La Trouche (sortez vos sacs la veille au soir après 18 h).

Où se procurer les sacs jaunes ? à la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine, 46 bis rue de Stalingrad (tél. : 03 29 42 90 60). C'est gratuit. Il suffit de présenter un justificatif de domicile (facture E.D.F., téléphone...).

Rappel : il ne faut pas laisser de sacs jaunes dans les espaces propretés. Cette pratique est proscrite et il est rappelé qu'il suffit de les déposer devant SA porte aux dates et heures indiquées ci-dessus. Même conseil pour les ordures ménagères ! Quant aux gros objets, il faut les amener à la déchetterie.

> objets encombrants

pas de ramassage en octobre (prochain ramassage : mardi 17 novembre 2009)



fiche pratique **INFO** → **ÉNERGIE** n°40

fût de 200 litres en métal percé de trous à sa base. L'incinérateur permet de monter plus haut en température qu'à l'air libre, réduisant la formation des redoutables dioxines. Si le volume des déchets atteint des proportions gigantesques, il faut peut être se poser la

question des choix faits en amont pour son jardin... On peut concevoir en effet un jardin qui produit moins de déchets verts. Par exemple, en réduisant la fréquence des tontes de gazon, en les laissant sécher quelques jours avant de les utiliser comme paillis ou compost.

On peut aussi choisir pour sa haie une charmille, des aubépines ou du lilas, dont les tailles et les feuilles se décomposent plus facilement que le classique et encombrant thuya.

> à ne pas manquer

Octobre, c'est le mois des visites de sites équipés en énergie renouvelable. Pensez à demander le programme au 03 29 55 34 15 ou allez sur le site www.eie-lorraine.fr

Dans notre secteur, des visites sont prévues à Moyenmoutier, Nayemont les Fosses et Corcieux : le samedi 10 octobre, venez découvrir le photovoltaïque, les pompes à chaleur, les chaudières à granulés, les chauffe-eau solaires...

> conseils

Sur tout l'Est vosgien, l'Espace

INFO->ÉNERGIE de Saint-Dié renseigne par téléphone, envoie de la documentation objective, répond à des questions précises ou plus larges. L'Espace **INFO->ÉNERGIE** présente également un vaste choix d'ouvrages et de revues consacrés aux questions énergétiques, à l'habitat et à l'environnement.

> permanences

Des permanences sont assurées sur rendez-vous, les derniers jeudis de chaque mois, de 10h à 12h, à la mairie de Raon l'Étape. Les inscriptions se font par téléphone et il faut prendre rendez-vous au 03 29 55 34 15.

> contacts

Espace **INFO->ÉNERGIE** de Saint-Dié
Arthur Gauvain
Nicolas Liebaut
1, rue Thiers
88 100 Saint-Dié-des-Vosges
tél. 03 29 55 34 15
fax 03 29 55 46 69
email : eie.saintdie@free.fr
site : eie-lorraine.fr

Ce service, gratuit et indépendant, a été mis en place grâce à un partenariat entre l'ADEME, le Conseil Général des Vosges, la Région Lorraine, les collectivités locales et le CPIE de la Moyenne Montagne Vosgienne.

environnement

> tri : il faut vider la poubelle et remplir les sacs jaunes !



L'an dernier, nous vous proposons d'intensifier les efforts de tri en direction :

- . des points d'apport volontaire,
- . des sacs jaunes
- . et de la déchetterie.

Le but était de diminuer le volume des ordures ménagères dans les poubelles traditionnelles. Ce premier objectif commence à être atteint, puisque le volume des ordures ménagères par habitant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine (C.C.V.P.) passe de 312 kg à 301 kg par an (contrairement au volume national qui s'envole à plus de 360 kg par habitant et par an).

Mais ce bon résultat n'empêche pas le constat suivant : dans de nombreuses poubelles, il y a encore beaucoup trop de produits que l'on peut recycler (bouteilles en verre, en plastique, cartons, épluchures et déchets verts, boîtes métalliques...). En faisant un peu attention et en triant plus, on réalise des économies importantes sans efforts particuliers (voir chiffres ci-dessous). **IL FAUT UTILISER** les filières et tous les moyens mis en place par la collectivité pour réduire encore plus le volume dans nos poubelles classiques.

- . **1 poubelle non triée coûte 112,80 € la tonne au niveau du traitement,**
- . **1 poubelle triée (sacs jaunes par exemple) coûte 31,50 € la tonne.**

les chiffres de 2008

Un habitant de la C.C.V.P. produit actuellement 612 kg de déchets par an qui se répartissent de la façon suivante :

porte à porte	301 kg d'ordures ménagères (312 kg en 2007)
	17 kg d'objets encombrants (21 kg en 2007)
	25,75 kg de sacs jaunes (25 kg en 2007)
	210,50 kg apportés à la déchetterie (205 kg en 2007)
apport volontaire	37,50 kg de verre (38 kg en 2007)
	19 kg de papier/carton (14 kg en 2007)
	1,25 kg de plastique (4 kg en 2007)



comment diminuer le contenu de la poubelle ?

Voici quelques conseils pour réduire le volume des ordures que l'on jette simplement dans son conteneur :

trier toujours plus

- . en utilisant les sacs jaunes (respectez les consignes de tri qui sont imprimées sur les sacs),
- . en utilisant les espaces propreté présents dans l'ensemble des communes de la C.C.V.P.,
- . en utilisant la déchetterie.

À SAVOIR : les aides «éco-emballage» dépendent de la quantité, mais aussi de la qualité du tri.

le compostage domestique

Les déchets organiques (épluchures, coquilles d'œufs, café, trognons...) représentent 30% du volume d'une poubelle. Faire son compost :

- . c'est réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité,
- . c'est aussi enrichir la terre de son jardin pour améliorer son rendement.

Les avantages sont nombreux et les techniques de compostage seront développées prochainement dans «De Bonne Source».

réduire les déchets au quotidien

Prenons l'exemple des emballages : ils représentent 50% du volume d'une poubelle. Voici quelques gestes simples pour diminuer ces déchets :

- . mieux consommer > lorsque l'on pense à l'environnement quand on fait ses achats, on préférera les produits rechargeables (écorecharges, piles rechargeables), les produits réparables ou à usage permanent. On évitera les produits suremballés ou dans des emballages qui ne sont pas recyclables,
- . réutiliser > envisagez la réparation d'un objet avant de le jeter, utilisez les services de Solid'action, association qui donne une seconde vie aux objets du quotidien.

(informations Philippe Salério et Angélique Mathéos)

Nos efforts de tri permettent au Conseil de Communauté de maintenir le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (9,02% à Raon l'Étape depuis 2 ans).

+ d'infos

C.C.V.P.
tél. 03 29 42 90 60